

les **ressources** de la Sécurité sociale

MME
REVELLAT EVELYNE
129 BD PASTEUR
SARL KHEPRI FINANCE

94360 BRY SUR MARNE

Chq n° 4135974
940130951227001003

Montreuil, le 04 décembre 2009

Madame, Monsieur,

Vous trouverez au bas de la présente lettre, un chèque barré tiré sur la BRED d'un montant de 1 31,00*** Euros, en paiement des sommes qui vous sont dues au titre suivant :

Remboursement de votre solde créditeur.

Je vous en souhaite bonne réception et vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

L'AGENT COMPTABLE

IMPORTANT: Pour votre sécurité, le recto de ce chèque est protégé. Toute mention ajoutée, modifiée ou supprimée entraîne son rejet par notre banque. En cas d'inexactitude ou d'omission, appelez-nous au 08 2001 10 10.

NOTIFICATION DE LA REGULARISATION DE VOS COTISATIONS 2008

TRAVAILLEUR INDEPENDANT

URSSAF PARIS REGION PARISIENNE
93518 MONTREUIL CEDEX

2112C 940

A MONTREUIL, le 6 Novembre 2009

-www.urssaf.fr

POUR NOUS CONTACTER

Tél.: 08.20.01.10.10

311054000196360101

311054/025/002



RÉFÉRENCES

NNI	261023818511549
N° SIRET	40341595300021
N° Compte	940 130951227001003 4

MME REVELLAT EVELYNE
SARL KHEPRI FINANCE
129 BD PASTEUR
94360 BRY SUR MARNE

Page 1 / 2

Monsieur

Nous avons procédé au calcul définitif de vos cotisations et contributions sociales obligatoires 2008 à partir des derniers éléments communiqués.

Après déduction de vos cotisations provisionnelles, votre compte présente un crédit en votre faveur d'un montant de 1 331 €.

Vous trouverez au verso le montant détaillé de votre régularisation et l'affectation de votre crédit (imputation, remboursement...).

En cas de divergence sur les revenus pris en compte, nous vous invitons à transmettre les documents justificatifs à votre Urssaf.

Pour tout renseignement complémentaire, n'hésitez pas à prendre contact avec nos conseillers.

Cordialement,

Le directeur

DETAIL DE LA RÉGULARISATION DE VOS COTISATIONS 2008

MONTANTS DÉCLARÉS POUR L'ANNÉE 2008

	Montants
Revenus professionnels non salariés (dont revenus de remplacement et cotisations facultatives)	0
Revenus de remplacement	0
Cotisations sociales personnelles obligatoires (hors CSG-CRDS)	1 316

MONTANT DÉTAILLÉ DE VOTRE RÉGULARISATION 2008

Cotisations/contributions	Assiette retenue	Taux (%)	Montant avant exonération	Nature de l'exonération	Cotisations définitives	Cotisations provisionnelles	RÉGULARISATION
Allocations familiales	0	5,40	0		0	536	-536
Formation professionnelle 2007 (base forfaitaire)	32 184	0,15	48		48	48	0
CSG/CRDS sur revenus d'activité et sur cotisations sociales personnelles obligatoires	1 316	8,00	105	DISP	0	795	-795
		TOTAL	153		48	1 379	-1 331

AFFECTATION DE VOTRE CRÉDIT

L'affectation du solde de votre crédit nécessite une analyse complémentaire.

PROFESSION LIBÉRALE

URSSAF PARIS REGION PARISIENNE
93518 MONTREUIL CEDEX

2112C 940

A MONTREUIL, le 15 Octobre 2009

www.urssaf.fr

POUR NOUS CONTACTER

Tél.: 08.20.01.10.10

28904500004490101

289045:001:448



RÉFÉRENCES

NNI	261023818511549
N° Siret	40341595300021
N° TI	940 130951227001003 4

MME REVELLAT EVELYNE
SARL KHEPRI FINANCE
129 BD PASTEUR
94360 BRY SUR MARNE

Page 1 / 1

PRÉLÈVEMENTS TRIMESTRIELS 2008

Madame,

Vous avez choisi de payer vos cotisations sociales personnelles par prélèvement trimestriel.

La dernière situation connue de votre compte a conduit au calcul des montants de vos cotisations 2008 détaillé au verso de la présente. Ce calcul comprend vos cotisations provisionnelles 2008 allocations familiales, CSG/CRDS et le cas échéant la contribution à la formation professionnelle.

Ces montants de cotisations et contributions 2008 font l'objet d'un appel distinct, vous indiquant le montant global dû et la date limite de paiement, déduction faite des versements que vous auriez déjà effectués.

Nos collaborateurs se tiennent à votre disposition pour toute demande de délai de paiement que souhaiteriez solliciter.

Vos cotisations seront prélevées sur le compte suivant :

CODE ETABLISSEMENT BANCAIRE :	30002
CODE GUICHET :	07650
NUMÉRO DE COMPTE BANCAIRE :	0000070641F

Respectueusement.
Le Directeur

CALENDRIER DE VOS PRÉLÈVEMENTS 2008

Dates	Montants
05 février 2008	381*
05 mai 2008	333
05 août 2008	333
05 novembre 2008	332
TOTAL	1 379 €

* dont Contribution à la formation professionnelle 2007 : 48

MIEUX COMPRENDRE LE CALCUL DE VOS COTISATIONS PERSONNELLES

MONTANTS DÉCLARÉS POUR L'ANNÉE 2006

	Montants
Revenus professionnels non salariés (dont revenus de remplacement et cotisations facultatives)	Forfait début d'activité 2ème année

DÉTAIL DU MONTANT DES COTISATIONS ET CONTRIBUTIONS PROVISIONNELLES 2008

Cotisations/contributions	Assiette retenue	Taux (%)	MONTANT DÛ
Allocations familiales	9 932	5,40	536
Formation professionnelle (base forfaitaire)	32 184	0,15	48
CSG/CRDS sur revenus d'activité et sur cotisations sociales personnelles obligatoires	9 932	8,00	795*
* dont 506 déductibles fiscalement		TOTAL	1 379 €